

Entraide Marine-Adosm  
(Reconnue d'utilité publique)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

16 octobre 2025

**ENTRAIDE**  
— adosm —  
**MARINE**



24 rue de Presles – 75015 PARIS  
[delegue.general@entraidemarine.org](mailto:delegue.general@entraidemarine.org)  
Site : [www.entraidemarine.org](http://www.entraidemarine.org)

# Sommaire

<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>3</b>
<b>Réajustement des mandats des administrateurs en fonction de la nouvelle fréquence des assemblées générales .....</b>	<b>4</b>
<b>Liste des résolutions.....</b>	<b>5</b>

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 16 octobre 2025

## **PRESIDENT**

Le vice-amiral d'escadre (2s) Philippe HELLO

## **ADMINISTRATEURS ELUS**

Le commissaire général hors classe (2S) Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE - *vice-président*

Le commissaire général (2S) Eric DESMERGERS – *trésorier*

Le contre-amiral (2S) Bernard DEPARDON – *délégué régional BREST*

Madame Béatrice MOQUEUR - *déléguée régionale LORIENT*

Le contre-amiral (2S) Xavier LARREUR

Madame Chloé LEBLOND

Monsieur Alexis ANTOIS

Le capitaine de corvette (R) Axel PIVET

Monsieur Christian LOMBARDO – *Président de la FNOM*

Le capitaine de vaisseau Jean-Louis MARCOUREL – *délégué régional CHERBOURG*

Le contre-amiral Jérôme Erulin, *président de la FAMMAC*

Madame Sophie SIDOS

Le Maître Principal (R) Frédéric SART

## **ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LA MINISTRE**

Le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Christophe Mommessin

Le major Loïc VEZIERS

Le capitaine de vaisseau Louis-Hervé LAMBERT

## **MEMBRES D'HONNEUR**

Le vice-amiral (2S) Jean-Louis VICHOT, l'AGAM (2S) Michel Le BOLLOC'H , le vice-amiral d'escadre (2S) Patrick HEBRARD, le contrôleur général des Armées Guy JOURDAIN, le vice-amiral (2S) Joël BODARD

*Anciens présidents de l'Entraide Marine - ADOSM*

# Assemblée générale extraordinaire

Du 16 décembre 2025

## Mot du président

Le Vice-Amiral d'Escadre (2S), Philippe Hello, président de l'association ouvre l'assemblée générale extraordinaire.

Il explique la raison de la tenue de cette assemblée générale extraordinaire qui a pour objectif le réajustement des mandats des administrateurs en fonction de la nouvelle fréquence des assemblées générales. En effet, il y a eu une modification du cadencement du rythme des assemblées générales non plus en début d'année civile mais en octobre pour être plus proche de la fin de l'exercice de l'année comptable. Le but est d'être calé sur l'année scolaire afin de s'adapter aux demandes de bourses et d'aides à l'enfance, dépenses sociales prioritaires de notre association.

C'est pourquoi il est nécessaire de réajuster les mandats de la dizaine d'administrateurs élus et nommés lors des assemblées générales antérieures à 2025.

Trois propositions de réajustement des mandats sont soumises à l'assemblée générale extraordinaire réunie ce jour :

- Réunir une AG tous les ans de 2026 à 2029 en janvier/février pour effectuer élections et nominations ou renouvellement des administrateurs (2 à 3 par an) jusqu'à la fin des mandats antérieurs à octobre 2025,
- Anticiper chaque année à l'AG ordinaire d'octobre les renouvellements de mandat à échéance l'année suivante et les recalculer avec une prise d'effet à cette AG (légère réduction du mandat de 3 à 4 mois),
- Prolonger chaque année de 7 à 9 mois les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés avant 2025, jusqu'à l'AG d'octobre et attribuer à compter de cette AG des premiers mandats ou des renouvellements de 4 ans.

Le président explique que le conseil d'administration suggère l'option numéro 2 qui est la plus à même de répondre aux contraintes de fonctionnement : éviter les assemblées générales extraordinaires en début d'année civiles qui auraient uniquement pour but le renouvellement ou l'élection des mandats d'administrateurs. Cette solution permet d'optimiser la prise de décision lors des assemblées générales ordinaires annuelles tout en ayant un impact limité sur la durée des mandats.

L'assemblée générale approuve cette décision.

Concrètement, le président explique que cette décision a pour objet de modifier les mandats des administrateurs suivants :

- Madame Chloé Leblond : mandat échu depuis le 26 janvier 2025, renouvelé rétroactivement à compter du 16 octobre 2024.
- Le VAE (2S) Philippe Hello : président dont le mandat est à échéance le 27 février 2026, renouvelé à compter du 16 octobre 2025.
- Le CV Jean-Louis Marcourel : délégué régional de Cherbourg dont le mandat est échu le 27 février 2026, renouvelé à compter du 16 octobre 2025.

## Liste des résolutions

**Résolution 1** - L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la présentation des propositions du conseil d'administration qui a retenu l'option 2 : anticiper chaque année à l'AG ordinaire d'octobre les renouvellements de mandat à échéance l'année suivante et les recaler avec une prise d'effet immédiat à cette AG (légère réduction du mandat de 3 à 4 mois) pour traiter du décalage des mandats avec les dates d'AG, décide d'approuver l'option retenue par le conseil d'administration.

**Résolution 2** - L'assemblée générale extraordinaire, après avoir examiné les conditions de renouvellement des mandats approuve le renouvellement du mandat de madame Chloé Leblond comme administrateur avec une date de prise d'effet au 16 octobre 2024.

**Résolution 3** - L'assemblée générale extraordinaire, après avoir examiné les conditions de renouvellement des mandats approuve le renouvellement du mandat du VAE2S HELLO comme administrateur avec une date de prise d'effet au 16 octobre 2025. Elle prend note de sa réélection comme président par le conseil d'administration.

**Résolution 4** - L'assemblée générale extraordinaire, après avoir examiné les conditions de renouvellement des mandats approuve le renouvellement du mandat du CV(R) Jean-Louis Marcourel comme administrateur et délégué régional avec une date de prise d'effet au 16 octobre 2025.

**Résolution 5** - L'assemblée générale donne pouvoir au président ou à son représentant pour procéder aux formalités administratives afférentes à cette assemblée générale extraordinaire.